

N° 61

Republique Française

Naissance

Grange

Catherine
Jeanne-Marie
Fille

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt quatre mai à dix heures du soir. Par devant nous Barot Jean maire officier de l'état civil de la Commune de Montrejeau, arrondissement de Saint Gaudens département de la Haute Garonne. Et Comparu: Grange Leopold Maximilien, âgé de vingt cinq ans, boucher, demeurant à Montrejeau lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né à cette commune ce jour lui à cinq heures du matin de lui déclarant et de ses parents mariés, Jeanne, âgée de vingt deux ans, ménagère, demeurant aussi à Montrejeau, à laquelle enfant on a donné les prénoms de Catherine Marie Jeanne. Présents: Poux François âgé de vingt sept ans, appariteur, et Averac Charles âgé de quarante huit ans, employé, domiciliés à Montrejeau les quels ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Grange
Poux
Barot

N° 63

Republique Française

20



Décès
Grange

Catherine
Jeanne Marie
Fille

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt neuf mai à quatre heures du soir Par devant nous Barot Jean maire officier de l'état civil de la Commune de Montrejeau, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne. Ont Comparu Colomies Bertrand âgé de vingt cinq ans, boucher et Adoue Nicolas âgé de quarante quatre ans, coiffeur, domiciliés à Montrejeau et voisins de la défunte ci dessous désigné lesquels nous ont déclaré que: Grange Catherine Jeanne Marie âgée de quatre jours née à Montrejeau y demeurant fille de Grange Leopold Maximilien et de Bagueris Marie Jeanne bouchers, mariés domiciliés à Montrejeau. Est décédée le vingt huit mai courant à dix heures du matin dans sa maison d'habitation sise place Lafayette. Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Adoue
Colomies
Barot

N° 62

Republique Française

Naissance

Jurca

Lucie Jeanne Laure
décédée à
Louboune
le 7 juin
1911

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt huit mai à neuf heures du matin Par devant nous Barot Jean maire officier de l'état civil de la commune de Montrejeau arrondissement de Saint Gaudens département de la Haute Garonne. Et Comparu Jurca Jean Napoléon, âgé de trente trois ans, cultivateur, demeurant à Montrejeau, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin née à cette commune le vingt sept du courant à onze heures du matin de lui déclarant et de ses parents mariés, Sortal Marie Victoire âgée de vingt sept ans, ménagère, demeurant aussi à Montrejeau, mariés, à laquelle enfant on a donné les prénoms de Lucie - Jeanne Laure. Présents: Poux François âgé de vingt sept ans, appariteur, et de Lacour Jean, âgé de cinquante deux ans, garde champêtre, domiciliés à Montrejeau, les quels ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Jurca
Poux
Barot
Lacour

Republique Française

N°
la dame Carole Germaine
à divorcé du sieur Bouche
par acte de divorce de quatre
juin, mil neuf cent seize, homologué
le vingt quatre mil neuf cent
dix sept à Montrejeau le 17
à Alger.

Marie Basile

L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le huit mai à huit heures et demie du soir Par devant nous Barot Jean maire officier de l'état civil de la Commune de Montrejeau, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne. Ont Comparu: Bouche Marie Basile, journalière, née à Huos, Haute Garonne, le quatre juillet mil huit cent cinquante neuf, demeurant à Montrejeau fille majeure de Bouche Bertrand, blanchisseuse, demeurant à Montrejeau présente et de son père et de son frère inconnu, d'une part. Et Gaillard Germaine Rosalie, ménagère née à Couches, Haute Garonne le dix huit juillet mil huit cent soixante trois, demeurant à Montrejeau avec ses père et mère, fille majeure de Gaillard Raymond, tricoteur et de Bourree Jeanne ménagère, présents et consentants, d'autre part. En quel nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites dans cette commune le dimanche dix neuf et vingt six courant. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée,